

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du Jeudi 18 juin 2015

Présents : M. WIELGOCKI Richard, M. COCHIN Éric, M. SABATIER Michel, M. COCHIN Didier, M. BESNARD Philippe, Mme NEROT Magalie, M. ZOLA Jean-Marc, M. LEVEL Christophe, Mme CIRET Carole.

Absents excusés : Mme ROCHE Josiane (pouvoir à M. WIELGOCKI Richard), MAROIS Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme CIRET Carole

DROIT DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U.), 5 RUELLE DE L'ANCIEN PRESBYTERE, 2015-0002

M. Le Maire informe le conseil qu'une déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) a été déposée en mairie concernant les parcelles A 65, 66, 68, 780, 781, 5 ruelle de l'ancien presbytère.

La commune renonce à l'exécution de son droit de préemption urbain (D.P.U.) sur ce bien.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U.), 1 RESIDENCE LES BLES D'OR, 2015-0003

M. Le Maire informe le conseil qu'une déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) a été déposée en mairie concernant la parcelle ZR 51, 1 résidence les blés d'or.

La commune renonce à l'exécution de son droit de préemption urbain (D.P.U.) sur ce bien.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION (FNP) DE LA CAISSE NATIONAL DE RETRAITE DES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES (CNRACL) DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS POUR LA REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE

Exposé de M. le maire :

Tout employeur public, quel que soit sa taille ou le nombre d'agents a pour obligation de réaliser une évaluation des risques professionnels (EVRP).

La commune a lancé la démarche d'Evaluation des Risques Professionnels auprès des agents avec l'aide du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir (CdG28). Cette évaluation doit être ensuite formalisée dans un document de synthèse dénommé DOCUMENT UNIQUE.

Dans ce cadre, une subvention peut être sollicitée auprès du Fonds National de Prévention (FNP).

Le FNP a pour vocation d'encourager et accompagner le développement d'actions de prévention dans le milieu du travail. L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur une durée limitée à un an maximum, par l'ensemble des acteurs internes spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE DE :

- Demander une subvention auprès du FNP de la CNRACL,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

SDE28, PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES D'EURE ET LOIR

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir (SDE 28), lequel a fait l'objet d'un accord à une très large majorité du Comité Syndical (190 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre) à l'occasion de sa réunion en Assemblée Générale le 19 mai 2015.

Par cette décision, le Syndicat entend pouvoir apporter aux communes qui en exprimeront le souhait un service supplémentaire, à savoir la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

En l'état, il est précisé qu'une suite favorable ne pourra être réservée à ce projet qu'à la condition que celui-ci recueille l'accord de deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Ainsi, après avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir ainsi présenté.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET DE LA COMMUNE 2015

En raison d'une insuffisance de crédit au compte 73925 FPIC sur le budget 2015 de la commune, le conseil municipal décide de virer la somme de 2 157,00 € du compte 61523 « voies et réseaux » au compte 73925 « Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales » et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE BAUDREVILLE, CONCERNANT LES FRAIS DE DEMOLITION DE L'ANCIENNE CANTINE

M. Le Maire informe le conseil municipal, qu'il a été décidé de démolir l'ancienne cantine de Baudreville.

La participation de la commune de Gouillons, aux frais, déduction faite de la subvention, sera calculée suivant les modalités suivantes :

- ½ au nombre d'enfants scolarisés
- ½ au nombre d'habitants

(Valeur sur la base de septembre 2015)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE D' :

- Accepter cette convention,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

QUESTIONS DIVERSES

- M. Le Maire présente un devis, du conseil général, pour la pose de deux panneaux J4 800X400 à installer sur le mur de la mare, rue de Léthuin. Le conseil municipal décide d'installer un seul panneau.
- Poste agent d'entretien, en raison de l'arrêt de travail de l'agent, le conseil décide de se renseigner pour trouver une solution pour le travail à faire.

En mairie le 22 juin 2015
Le Maire, WIELGOCKI Richard